



D.2026.05.20.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Mai 2026

1 – ELECTION DU PRESIDENT

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités s'est réuni, le vingt mai deux mille vingt-six, dans la salle Métropole, à Toulouse. La séance a été ouverte par le doyen d'âge, Grégoire CARNEIRO.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
ANDREU SEIGNÉ Aurélien	X		
BÉZERRA Gil	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (points 1-2-7.1 et chapitres 3 et 4)	X M. Bézerra (chapitres 5-6-7 (sauf 7.1) 8-9-10-11)	
BOYER Maxime	X(a/c de l'élection du 2ème VP)	X (M. Andreu-Seigné jusqu'à élection 1er VP incluse)	
BRIAND Sacha		X (M. Esnault)	
CARLES Joseph	X (jusqu'au point 4.5 y compris 7.1)	X (M.Cognard a/c du point 4.6 sauf point 7.1)	
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'à élection 1er VP incluse)	X (a/c de l'élection du 2ème VP)	
COGNARD Gaëtan	X		
ESCUДИER Julie	X (jusqu'au chapitre 4.6 inclus y compris 7.1)	X (M. Andreu-Seigné a/c du chapitre 4 sauf point 7.1)	
ESNAULT Emilion	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X (jusqu'au point 1)	X (M. Lattes a/c du point 2)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
BROT Sylvie	X		
CHERUBIN Laurent		X (Mme Brot)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Tisséo Collectivités approuvés par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2026,

Sous la présidence du Doyen d'Age de l'Assemblée, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du nouveau Président de Tisséo Collectivités.

A l'appel de son nom, chaque conseiller syndical est appelé à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Le Comité Syndical :
Vu le procès-verbal des opérations électorales,
Vu le résultat du scrutin,

ARTICLE 1 : PROCLAME Jean-Michel LATTES élu en qualité de Président de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES